

L'an deux mil vingt-trois, le 30 août à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de la commune d'ESCOUSSANS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine BERTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 août 2023.

Étaient présents : Mesdames Catherine BERTIN, Laurence DOS SANTOS, Amélia LENOIR, Nathalie FAUGERE, Céline MILLET, Monsieur Laurent SAÏBOU, Sébastien HAUTOT, Jérôme TAINGUY.

Absent représenté :

Absent : Fabrice PLOT,

Secrétaire de Séance : Amélia LENOIR

Le quorum est atteint. La séance débute à 19h00.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

D2023-29 – Remplacement des lampes chauffantes infrarouge à l'église.

D2023-30 – Choix du prestataire pour les travaux du bâtiment des associations.

Questions diverses

<p>D2023-29 : REMPLACEMENT DES LAMPES CHAUFFANTES INFRAROUGE A L'EGLISE</p>
--

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il faut remplacer 16 lampes chauffantes à l'église.

Les éléments ont été présentés en commission bâtiment / voirie du 4 mai 2023 dans l'attente du contrôle de l'APAVE.

En effet, ces lampes ayant été changées en 2019, il était nécessaire de s'assurer du bon fonctionnement électrique. Le contrôle des installations électriques réalisé le 16/06/2023 n'a relevé aucun dysfonctionnement électrique.

Dans ces conditions, madame le Maire propose d'avoir recours à la SARL Sébastien Guillabert pour réaliser cette opération.

Le montant du devis s'élève à 1 974.40 € HT soit, 2 369.28 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition ci-dessus
- DEMANDE à Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours.
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Conseillers en exercice : 09	Présents : 08	Votants : 08
Pour : 08	Contre : 00	Abstention : 00

D2023-30 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES TRAVAUX DU BÂTIMENT DES ASSOCIATIONS
--

Dans le cadre des travaux de remise en état des bâtiments et équipements intégrés au budget de cette année, il convient de poursuivre les travaux à la salle des associations.

Les travaux consistent à réduire la marche et à changer la porte pour permettre un accès plus aisé et moins dangereux.

Les éléments techniques ont été présentés et validés en commission bâtiment du 05 juillet 2023, mais tous les devis n'avaient pas été reçus.

Des devis ont été présentés pour ces prestations par les entreprises suivantes :

- **EARL Sébastien GUILLABERT**
(dépose, maçonnerie, pose porte) **2 183.20 € HT soit, 2 619.84 € TTC**
 - o Entreprise MILON Menuiserie
(pose porte) **1 374.13 € HT soit, 1 648.96 € TTC**
 - o Entreprise BASTO
(dépose, maçonnerie) **1 000.00 € HT, soit 1 200.00 € TTC**
- **TOTAL des 2 prestations**
(menuiserie et maçonnerie) : **2 374.13 HT, soit 2 848.96 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Choisit l'EARL GUILLABERT pour réaliser les travaux.
- DEMANDE à Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours.
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Conseillers en exercice : 09	Présents : 08	Votants : 08
Pour : 08	Contre : 00	Abstention : 00

Questions diverses :

Travaux de voirie :

Sébastien HAUTOT fait remarquer qu'il a pu constater, lors du dernier orage, que le caniveau à grille installé à Naudonnet était efficace.

Aménagement / Equipements loisirs et sport :

Jérôme TAINGUY fait remarquer que le panneau de basket a été retiré du fronton en vue des travaux. Madame le Maire précise qu'après tous les travaux réalisés dans cet espace, un panneau de basket pourra être installé à l'opposé du fronton.

Cela s'inscrit dans les projets d'aménagement des espaces qui sont envisagés et qui feront l'objet d'une réflexion avec les élus pour le programme de l'année 2024.

SMACL / Croix de Miaille :

L'expertise est programmée le 26 septembre 2023 à 13h00.

Fibre :

Le changement ou renforcement de certains poteaux doivent être réalisé avant le 04 octobre 2023. Aucune intervention n'est constatée à ce jour.

Recensement

L'INSEE nous communique le comptage issu de la collecte :

- 271 bulletins individuels
- 135 logements enquêtés
- 1 logement non enquêté
- 135 adresses d'habitation, dont :
 - o 121 résidences principales
 - o 13 logements occasionnels, secondaires ou vacants

La population totale de la commune sera publiée par décret fin 2023, à effet du 1^{er} janvier 2024.

Adressage :

Agenda :

- Certification effective début septembre
- Livraison des plaques et panneaux début septembre
- Remise individuelle des certificats d'adressage nominatifs, notice d'information et plaque de numéro d'habitation
- Une permanence France Services « Spécial Adressage » se tiendra à la mairie d'Escoussans le jeudi 14 septembre 2023 de 9h à 16h30 sur rendez-vous.

Adhésion ALEC :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a signé le renouvellement de l'adhésion à l'association ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) de la métropole bordelaise et de la Gironde, pour un montant de 52 euros. Cette adhésion, initialement votée par délibération 2022-29 du 25 août 2022, permet de bénéficier des conseils et de l'accompagnement de cette association dans le domaine des énergies renouvelables.

Toute nouvelle étude fera l'objet d'une nouvelle convention soumise à l'approbation du Conseil municipal.

Retable :

Madame le Maire informe le conseil municipal de la visite effectuée, le 27 juillet 2023, au dépôt du musée d'Aquitaine pour constater l'état et les dimensions du retable de l'église d'Escoussans.

Ce mobilier liturgique était positionné dans le chœur de l'église. Il a été enlevé en 1964 et a confié au musée d'Aquitaine par monsieur DELOUBIS Pierre pour restauration. Son enlèvement a permis de mettre à jour les fresques plus anciennes qui sont aujourd'hui restaurées.

Le musée, par manque de place dans ses locaux, veut le restituer à la commune. Ce mobilier liturgique est daté de 1682; son état est encore correct, bien que dégradé par le temps.

Ses dimensions, particulièrement la hauteur, ne permettent pas de le disposer à une autre place que l'emplacement initial, mais cela masquerait les fresques.

Par contre, une disposition latérale dans une des chapelles pourrait être envisageable à la condition de retirer le soubassement.

Madame le Maire doit encore échanger avec les interlocuteurs du Musée d'Aquitaine pour envisager toutes les solutions et propose, après cette phase, d'organiser une réunion avec les habitants pour choisir l'endroit le mieux adapté pour le mettre en valeur.

Sébastien HAUTOT demande si un don à une autre église pourrait être envisagé.

Madame le Maire répond affirmativement, mais considère qu'il serait dommage de se séparer de ce patrimoine communal qui reste remarquable.

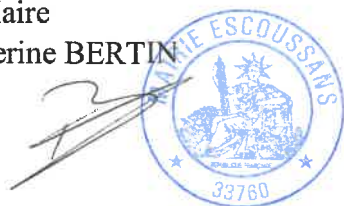
Agenda :

- Commission communale bâtiment / Voirie : mardi 26/09 ou jeudi 05/10
- ASEPT : atelier « Form, Bien Etre » à partir du 09/11
(distribution et inscription avant le 20/10
- ASEPT : proposition d'ateliers pour 2024 : « numérique » débutant et perfectionnement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Maire

Catherine BERTIN



La secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the text 'La secrétaire de séance'.